

Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Dominique DEBIESSE a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Anicet PAYS a donné pouvoir à Vincent DELGOVE ; Francis ZANOTTI a donné pouvoir à Thierry GRANJON ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Dominique BADIN ; Philippe REYMOND a donné pouvoir à Jean-Jacques BOBICHON, Emilie CREISSEN a donné pouvoir à Eliane LE GUILLOU.

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

DÉLIBÉRATION N° 32-2026

Objet : Enfance-Jeunesse : Modification des tarifs périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Brice MILLE, conseiller délégué aux affaires scolaires, rappelle que conformément à la réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en faveur de la politique familiale, une adhésion annuelle et familiale a été mise en place pour les activités périscolaires et extrascolaires. Son montant est de cinq euros depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

En plus de cette adhésion, la Commune a mis en place une tarification selon le quotient familial des familles.

Pour rappel, le quotient familial s'obtient en divisant le total des revenus mensuels et des prestations familiales par le nombre de parts du foyer (selon le mode de calcul de la CAF).

La grille tarifaire comptait 3 tranches de quotient familial.

Suite à la demande de plusieurs familles, le Conseil Municipal a délibéré le 24 juin 2024 afin d'ajouter une tranche de quotient familial et de modifier les tranches déjà existantes.

Brice MILLE rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs des services périscolaires n'ont pas été augmentés pour la rentrée 2025-2026.

Il propose d'augmenter les tarifs de 1% à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Quotient Familial < 500	Quotient familial entre 501 et 900	Quotient familial entre 901 et 1200	Quotient familial > 1200
Garderie du matin	1.51€	2.03€	2.21€	2.26€
Soir < 6 ans	2.02€	2.55€	2.78€	2.89€
Soir > 6 ans	2.02€	2.55€	2.78€	2.89€

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs des services périscolaires présentés ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires présentés dans le tableau ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

. **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 5 juin 2026.

Le secrétaire
Vincent DELGOVE



Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON



Affiché le
Transmis en Préfecture le